



**VSA-AAS**

Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare  
Association des archivistes suisses  
Associazione degli archivisti svizzeri  
Associazioni da las archivarias e dals archivaris svizzers  
[www.vsa-aas.ch](http://www.vsa-aas.ch)

VSA-AAS  
c/o Büro Pontri GmbH  
Postfach  
CH-3322 Urtenen-Schönbühl

t +41 (0)31 312 26 66  
f +41 (0)31 312 26 68

[info@vsa-aas.ch](mailto:info@vsa-aas.ch)  
[www.vsa-aas.ch](http://www.vsa-aas.ch)

Aux membres individuels et collectifs de l'AAS

Sion/Berne, le 14 décembre 2017

**Commission de formation**

### **Sixième cycle «Pratique archivistique suisse» de l'AAS en 2018**

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Après le grand succès des dernières éditions du cycle «Pratique archivistique suisse», nous sommes en mesure de vous proposer un programme attractif pour la sixième édition, qui se déroulera en 2018. Ce cycle, qui a lieu tous les deux ans, peut servir de formation continue à toutes les personnes actives dans un service d'archives, indépendamment de leur niveau de formation. Durant les modules, aucun aspect de théorie élémentaire n'est dispensé.

Le cycle «Pratique archivistique suisse»:

- offre un aperçu du paysage archivistique suisse
- encourage l'échange d'expériences, donnant ainsi un côté pratique à la formation continue
- compare les particularités des activités archivistiques
- permet les contacts personnels entre les membres de l'Association.

«Pratique archivistique suisse» s'adresse à tous les membres de l'AAS (membres individuels ou employés d'une institution inscrite comme membre collectif) intéressés à un échange d'expériences professionnelles. Il est demandé aux candidats une participation préalable au cours de base ou à une autre formation complémentaire dans le domaine archivistique, ainsi qu'une pratique professionnelle dans un service d'archives.

Le prix s'élève à Fr. 230.- par module pour les membres de l'AAS, et à Fr. 430.- par module pour les non-membres, inclus les frais de repas.

Le nombre de participants est limité à 25 personnes par module. S'il y a plus de 25 inscrits par module, l'inscription des membres collectifs sera limitée à une personne et les membres individuels de l'AAS auront la préséance sur les non-membres. La date d'inscription pourra en dernier lieu être prise en considération.

**Pour tous les modules, l'inscription doit être adressée au Secrétariat de l'AAS, jusqu'au 19 janvier 2018.**

Inscription possible en ligne: <http://vsa-aas.ch/fr/profession/formation/cycle-pratique/>

Avec nos remerciements et nos meilleures salutations



Denis Reynard  
Groupe de travail «Cycle» de la commission de formation



Thomas Schmid  
Président de la commission de formation de l'AAS

Annexes: Programmes et formulaire d'inscription